



La vente de bois déchiqueté en circuit local

► Lionel Seigner, agriculteur et exploitant forestier

bois déchiqueté, pionnier du canton de Saillans

Lionel Seigner est exploitant forestier et agricole à Aurel. Il commercialise du bois bûche depuis 2002. A partir de 2006, il a développé une activité de bois déchiqueté à destination des chaufferies bois. Il est seul à proposer cette valorisation spécifique dans le canton de Saillans.

une production spécifiquement locale

Le bois transformé est issu d'une production locale à destination d'une commercialisation également locale. L'EURL AVI-RL contrôle l'ensemble du processus de valorisation du bois, de la récolte au broyage jusqu'à la livraison. Les bois en propriété propre sont issus à 100% du canton de Saillans. Des coupes sont achetées à moins de 30km. Lionel pratique la coupe d'éclaircie en parcelle lors de la récolte en sélectionnant les gros arbres (diamètre supérieur à 25 cm) et les arbres malades. Cette technique de récolte est plus rentable que la coupe à blanc et préserve les arbres encore inutiles à la production de bois énergie. Les dosses de scierie (= chutes de bois) sont aussi utilisables pour la production de bois énergie. Elles proviennent de Die et de Mensac. Du bois sans valeur commerciale jusqu'alors est ainsi valorisé, rien ne se perd, tout est transformé.

Le volume produit augmente chaque année: en 2011, la production atteint 1500 MAP (le Mètre cube Apparent Plaquette est l'unité de mesure du volume de broyat), soit deux tiers de plus qu'en 2010.



Les circuits de commercialisation sont locaux pour des raisons de coût de livraison. La distribution est faite d'Eurre à Luc-en-Diois. L'entreprise livre des particuliers et des collectivités. Un contrat de livraison est rédigé dans lequel l'entreprise s'engage à assurer l'approvisionnement de combustible en continu. La qualité du broyat répond à la norme de qualité AFAQ par laquelle la grosseur et l'humidité sont mesurées. L'EURL a reçu un soutien financier pour la construction du hangar (50% de subvention) et l'acquisition du broyeur. Le Conseil Général affiche son soutien à la filière et à l'EURL. L'interprofession FIBOIS Drôme-Ardèche a apporté un accompagnement technique au projet.



LIONEL SEIGNER

Directeur de l'entreprise forestière (à droite) et son salarié (à gauche)

Lionel Seigner est agriculteur et exploitant forestier à Aurel. Il possède l'EURL Avi-RL et l'EARL Premol.

LIONEL SEIGNER EST EXPLOITANT FORESTIER ET AGRICOLE. IL FOURNIT EN COMBUSTIBLE DES CHAUFFERIES À BOIS DÉCHIQUETÉ DE LA BIOVALLÉE. LA RÉCOLTE, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION SONT RÉALISÉES LOCALEMENT. DU BOIS JUSQU'À SANS VALEUR DEVIENT PRÉCIEUX.

RÉALISATION :

Juin 2012

DERNIÈRE MODIFICATION :

Mai 2014



Écosite - 96 ronde des alisiers
26400 Eurre
Tél. : +33 (0)4 26 52 11 23
agasquet@biovallee.fr
www.biovallee.fr



EURL Avi-RL
Quartier de Prémol
26340 Aurel

Lionel SEIGNER
Tél. : 06 84 10 50 16
brigitte.bessat@wanadoo.fr

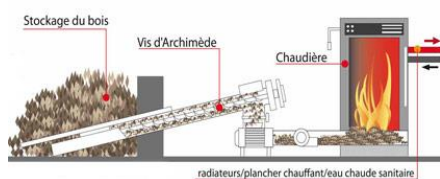
ZOOM SUR UNE CHAUDIÈRE À BOIS DÉCHIQUETÉ :

Rencontre avec Pierre-Henri Olphand, Conseiller Energie Partagée Biovallée:

« L'utilisation du bois déchiqueté permet, grâce à une vis sans fin, d'automatiser l'alimentation des chaudières depuis le silo de stockage (30m³). La chaleur est ensuite transférée au bâtiment par un système hydraulique traditionnel: radiateurs, plancher chauffant ...

Le combustible (bois) et le comburant (air) sont adaptés, à chaque instant, aux besoins de chaleur du bâtiment par une régulation électronique. Les cendres sont collectées et stockées dans un bac à l'extérieur de la chaudière.

Ce matériel est destiné à des surfaces chauffées importantes, où la consommation d'un combustible peu onéreux (deux à trois fois moins cher que le fioul) permet un meilleur amortissement de l'investissement. »



POUR CONSULTER OU COMMUNIQUER DES « BONNES PRATIQUES » :
WWW.BIOVALLEE.FR

un développement progressif de l'activité

Lionel exploite les forêts environnantes pour faire du bois-bûche depuis une dizaine d'années, en complément de son activité agricole. Il y a 6 ans, guidé par l'expérience réussie sur le secteur de Bourdeaux, il décide de développer le bois énergie en plus du bois de chauffage.

Avant l'acquisition d'un broyeur il a d'abord été question de la construction d'un hangar pour stocker le bois déchiqueté. Stocker du bois à l'abri permet de proposer une qualité supérieure. Un prestataire externe venait réaliser le broyage sur place. Le volume de bois déchiqueté augmentant avec les années, l'acquisition d'un broyeur devint nécessaire.



« créer de nouveaux emplois avec plaisir »

Après 6 ans, l'activité en bois-énergie de la vallée d'Aurel a permis de créer un emploi à temps complet dans la société forestière.

La réduction des frais d'exploitation permet de minimiser les coûts. Aujourd'hui, les arbres prélevés sont laissés 1 an sur place après le tronçonnage pour les faire sécher, ils ne sont plus ébranchés car, une fois sèches, les branches peuvent ainsi être broyées.

Le faible nombre de chaufferie en 2006 a rendu difficile le démarrage de l'activité. L'implication des collectivités, entreprises et associations dans le développement de chaufferies d'importance est donc déterminant.

L'exploitant souligne la nécessité de communiquer auprès des gens sur le faible coût du kw/h de bois. Il précise également l'importance de la qualité du bois broyé, de ne pas mettre de bois traité, ce qui irait à l'encontre des principes de qualité écologique de la filière.

Il souhaiterait pouvoir encore augmenter le volume de commercialisation et ainsi créer « avec plaisir » de nouveaux emplois. Cependant, il est inquiet des potentielles concurrences déloyales qui se dessineraient à l'avenir et feraient « mal aux petits producteurs ». De grands groupes pourraient nuire aux productions locales en proposant « des prix défiant toute concurrence », parfois au mépris de la qualité du bois broyé (bois traité), de l'environnement et de la qualité des emplois créés, explique-t-il.



OBSERVATOIRE DE LA BIOVALLEE

MISE EN VALEUR DES PRATIQUES ET DES SAVOIR-FAIRE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE. AVEC LE SOUTIEN DE RRA / CCVD / CCCPS / CCD.

Rhône-Alpes Région

Val de Drôme
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois